

## Inscription scolaire

### Rentrée 2022/2023

**Inscription du mardi 29 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022 en mairie  
pour les enfants nés en 2019 et les nouveaux Marinois**

Afin de réaliser l'inscription scolaire de votre enfant à Marines, merci de remplir le formulaire et joindre une copie des documents suivants :

- Un document justifiant de l'identité de l'enfant (CNI, passeport, livret de famille, copie acte de naissance)
- Un document justifiant de l'identité des personnes responsable de l'enfant (livret de famille, CNI, passeport). En cas de situation particulière, une copie du jugement pourra être demandée.
- Un document justifiant de leur domicile
- Certificat de radiation si l'enfant était déjà scolarisé

Pour tout renseignement, merci d'appeler le service scolaire :

Tel : 01-30-39-42-02

Email : [service.population@mairie-marines.org](mailto:service.population@mairie-marines.org)